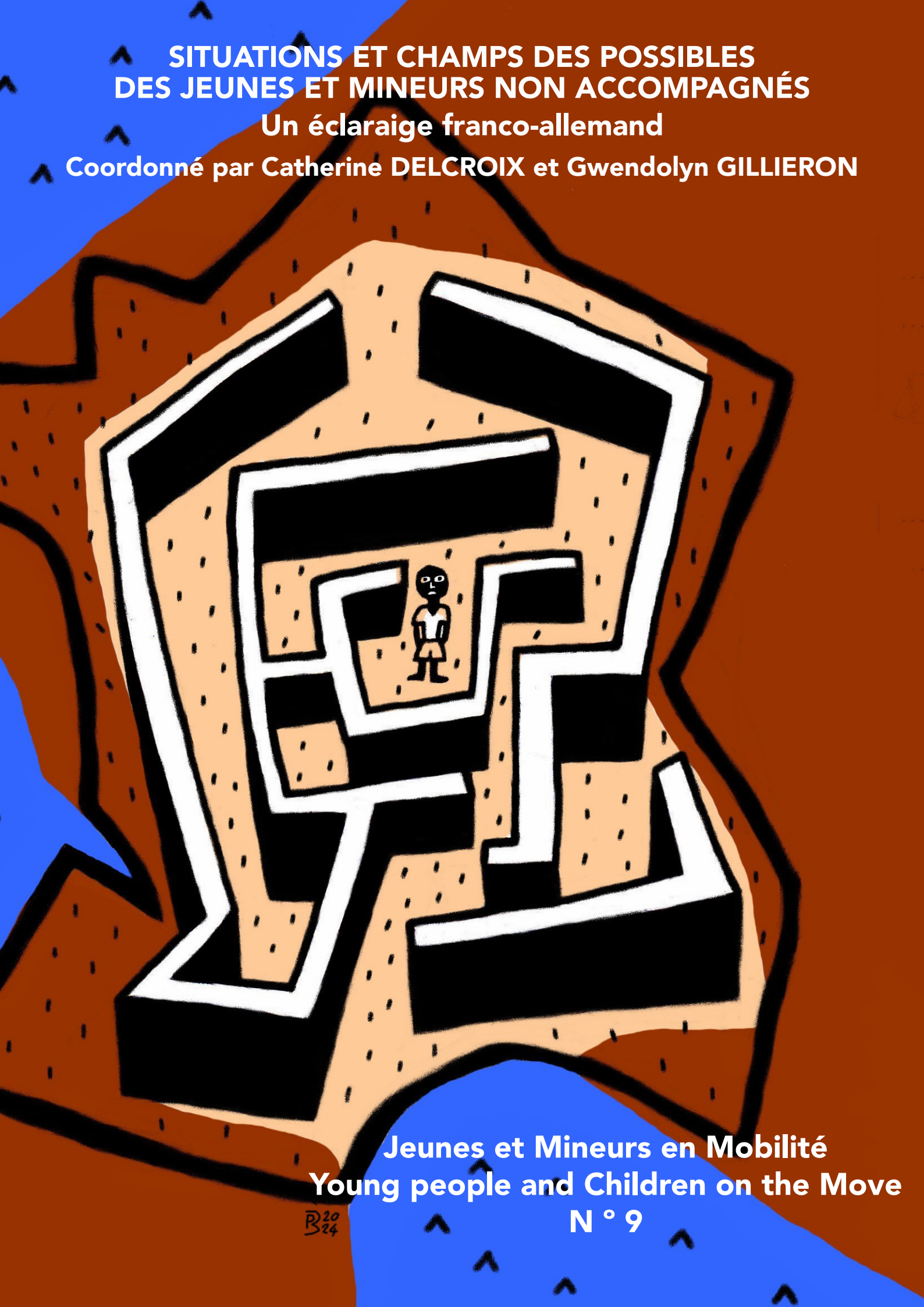


**SITUATIONS ET CHAMPS DES POSSIBLES
DES JEUNES ET MINEURS NON ACCOMPAGNÉS**

Un éclairage franco-allemand

Coordonné par Catherine DELCROIX et Gwendolyn GILLIERON



**Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move**

N ° 9

B²⁰₂₄



Croquis : Eddy Vaccaro

{Dossier}

**SITUATIONS ET CHAMPS DE POSSIBLES
DES JEUNES ET MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS
UN ECLARAIGE FRANCO-ALLEMAND**

Présentation du dossier

Situations et champs des possibles des « mineurs non accompagnés » reconnus ou non et des jeunes migrants isolés régularisés ou non – un éclairage franco-allemand

Catherine DELCROIX

MIGRINTER, UNIVERSITÉ DE POITIERS ET UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, IC MIGRATIONS

Gwendolyn GILLIÉRON

IC MIGRATIONS

Ce numéro spécial est le fruit d'une recherche action sur - et avec - les mineurs non-accompagnés (MNA). Notre recherche est intitulée « Situations et champ des possibles des jeunes mineurs non accompagnés et des majeurs primo-arrivants (10 à 25 ans) ». Nous sommes partis des nombreux cas de jeunes migrants que contient notre base de données MIGREVAL ; nous avons notamment recueilli, au moyen d'entretiens de type 'récit de vie' avec chacun d'eux, une description approfondie du parcours les ayant amenés à émigrer pour finalement s'installer à Strasbourg ou à Francfort en Allemagne.

L'objectif de cette recherche action était d'analyser leurs parcours et leurs expériences afin d'améliorer leur accompagnement par les institutions et les associations bénévoles de la société d'accueil (en l'occurrence la France et l'Allemagne) et de favoriser ainsi la réussite de leur entrée dans l'âge adulte au sein d'une autre société que celle qu'ils avaient connue jusque-là.

Notre recherche action se caractérise par son approche collaborative. Autrement dit, l'enquête a été effectuée en lien direct avec des jeunes concernés, ainsi qu'avec des professionnels impliqués dans l'accueil de jeunes venus de pays étrangers : une représentante de la municipalité de Strasbourg, des professionnels de la Protection de l'Enfance, des membres d'associations impliquées dans l'accueil de ce type de jeunes, de professionnels de l'Éducation Nationale, et enfin avec des chercheurs et étudiants français et allemands participant activement au groupe MIGREVAL¹.

Selon Stringer, « une recherche action renvoie à une approche systématique de l'investigation (ou du travail de chercheur) qui rend capables ceux qui la mettent en œuvre de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur vie de tous les jours. Contrairement à la recherche traditionnelle de type expé-

¹ MIGREVAL (<https://migreval.hypotheses.org>) est un groupe de recherche porté par le réseau thématique de chercheurs « Socialisation, familles et genre en contexte migratoire ». Il est le fruit de l'étroite collaboration entre l'UMR 7301 « Migrinter » (Migrations Internationales, Espaces et Sociétés), de l'Université de Strasbourg et de l'Université Goethe de Francfort en Allemagne.

rimental et scientifique qui cherche à proposer des explications généralisables qui puissent être applicables à tous les contextes, la recherche action se concentre sur des situations spécifiques et des solutions localisées. La recherche action procure des moyens (des outils ou des méthodes) grâce auxquels les gens dans les écoles, dans les affaires, dans les organisations communautaires et dans les services de santé et sociaux, peuvent accroître l'efficacité du travail dans lequel ils sont engagés. Cela les aide à quelque peu clarifier la complexité inquiétante des problèmes auxquels ils sont confrontés et ainsi à rendre leur travail plus compréhensible et épanouissant » (Stringer, 2007 : 1)². Ainsi une recherche action n'a pas pour objectif de remonter en généralité, elle permet d'approfondir un contexte local et de rester au plus près de la complexité des situations concrètes (ibid). Dans le cas présent, la forme recherche action permet de connaître le contexte local dans lequel les jeunes ont vécu et évoluent, et comment ils ont fait et font face aux contraintes administratives et sociales rencontrées. Elle rend possible de coproduire des résultats de recherche avec les personnes directement concernées. Leurs points de vue y sont ainsi intégrés: celle-ci est le résultat d'une collaboration continue entre chercheurs, professionnels, bénévoles et jeunes accueillis.

Pour parvenir à ce résultat, le groupe de recherche franco-allemand MIGREVAL travaille au moyen d'études de cas élargies³ et a eu recours à la méthodologie dite « *d'évaluation biographique des politiques* » (Apitzsch, Inowlocki et Kontos, 2008). L'évaluation biographique des politiques consiste à analyser l'impact cumulé et les interactions réciproques des diverses politiques publiques, dans notre cas appliquées aux jeunes migrants, ainsi que leurs effets sur une longue période, en étudiant empiriquement les stratégies individuelles que les jeunes concernés développent pour faire face aux obstacles et défis rencontrés, ainsi que trouver du soutien à chacune des étapes de leur parcours de migration et d'installation dans une nouvelle société.

Notre recherche action a commencé en 2022 et s'est déroulée en cinq étapes que nous allons maintenant présenter.

² Extrait traduit par Catherine Delcroix de l'original en langue anglaise: « Action research is a systematic approach to investigation that enables people to find effective solutions to problems they confront in their everyday lives. Unlike traditional experimental/scientific research that looks for generalizable explanations that might be applied to all contexts, action research focuses on specific situations and localized solutions. Action research provides the means by which people in schools, business and community organizations; teachers; and health and human services may increase the effectiveness of the work in which they are engaged. It assists them in working through the sometimes puzzling complexity of the issues they confront to make their work more meaningful and fulfilling ».

³ Michael Burawoy (2003) propose une démarche de recherche participative fondée sur ce qu'il appelle l'étude de cas élargie. Celle-ci permet de développer une approche réflexive historique et comparée du terrain, « science réflexive » qui se définit par « l'engagement, et non le détachement, (elle) est la voie d'accès à la connaissance. Fondée sur notre participation au monde que nous étudions, la science réflexive développe des dialogues multiples pour expliquer les phénomènes empiriques. Elle établit un premier dialogue (...), entre l'observateur et les acteurs. Elle insère ce premier dialogue dans un deuxième entre les processus locaux et les forces globales. Celui-ci ne peut à son tour être compris qu'à travers un troisième dialogue de la théorie avec elle-même... La science réflexive (...) ne crée pas la connaissance tabula rasa. Elle s'appuie, d'une part, sur un ensemble de théories savantes, et d'autre part, sur des conceptions de sens commun ou sur des récits indigènes. Ces deux types d'éléments interagissent dans des lieux réels. » (Burawoy, 2003, p. 426 et p. 429)

Étape 1 : Élaboration d'un vocabulaire commun

Une séance d'information sur le fonctionnement de la recherche action et les acteurs prêts à s'engager : société civile, acteurs associatifs, département - le Bas-Rhin -, municipalité de Strasbourg, etc.) a eu lieu en avril 2002. L'objectif de cette séance a été de mettre en place un écosystème d'acteurs prêts à partager leurs expériences et à réaliser une enquête afin de répondre aux besoins d'une population de jeunes migrants isolés présents en France (Strasbourg et ses environs) et en Allemagne (Francfort et ses environs).

La première difficulté rencontrée a été de réunir assez de partenaires allemands pour associer à notre recherche un nombre suffisant de jeunes concernés par notre enquête. Nous avons heureusement pu compter sur la collaboration de deux universitaires allemands : Youssef Abid, de la Frankfurt University of Applied Sciences, et Anna Schnitzer, de l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg, auxquels se sont adjoints certains de leurs étudiants.

Nous avons commencé par élaborer un vocabulaire commun⁴ et par préciser notre questionnement, puis le traduire en hypothèses. Un premier ensemble de questions portait sur les risques de parcours migratoires et les contraintes qui les accompagnaient, et aussi sur les ressources subjectives (personnelles) de ces jeunes (Delcroix, [2001] 2022), telles que leur volonté d'arriver au bout de leur voyage, leur énergie vitale, leur courage, leur résilience..., et aussi sur les ressources extérieures qu'ils pourraient éventuellement mobiliser au fil de leur parcours. Un second groupe de questions concernait les principales similitudes et différences entre les droits et les services sociaux offerts aux jeunes migrants en France et en Allemagne en fonction de leur statut de MNA. Le troisième et dernier groupe de questions se focalisait sur les façons dont ce statut, ces ressources et ces obstacles pouvaient influencer les parcours de ces jeunes et finalement leurs champs des possibles en matière de scolarisation, d'insertion socio-professionnelle et de stabilisation de leur situation administrative et personnelle. Malgré les vulnérabilités apparentes de ces jeunes, nous avons fait l'hypothèse qu'avec l'appui de la société civile du pays d'accueil, ils sont capables dans leur très grande majorité d'élaborer des stratégies non pas seulement de survie, mais aussi d'insertion et d'installation dans une société européenne.

Le contexte franco-allemand

Dans cette étape, les deux contextes ont été étudiés et comparés. En Allemagne comme en France, la majorité des MNA sont des jeunes hommes (à plus de 90 %) âgés de 16 à 17 ans (66 % en Allemagne, 75 % en France).

Cependant, ces deux contextes se différencient par les origines des MNA ainsi que par le nombre de leurs prises en charge. En Allemagne en 2022, 25.084 mineurs non accompagnés et jeunes adultes vivaient sous la responsabilité des Services de pro-

⁴ Nous avons travaillé, entre autres, avec les concepts « parcours de vie » de Santelli (2019), 'points tournants' de Hareven et Masaoka (1988), 'stratégie' de Crozier et Friedberg (1977) et 'agir en situation de discrédit' de Goffman (1975) et développé par Delcroix (2011).

tection de l'enfance et de la jeunesse. Les principaux pays d'origine de ces mineurs étaient l'Afghanistan, la Syrie et la Somalie, chacun représentant 98 % de taux de protection ; le taux de protection global pour les demandes d'asile des mineurs non accompagnés était d'environ 93 % (cf. BMFSFJ 2023: p.12).

En France la situation était très différente. Également en 2022, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avait accueilli 17.782 mineurs non accompagnés, dont la plupart provenaient de Côte d'Ivoire, de Tunisie et de Guinée (cf. Mission nationale MNA, 2022).

De plus, en Allemagne la majorité des demandes de régularisation de ces MNA passaient par la procédure de demande d'asile ; tandis qu'en France la même année (2023), moins de 7 % des MNA faisaient une demande d'asile.

D'autre part, les politiques d'accueil de ces deux pays étaient et sont encore très différentes (voir le tableau ci-dessous, et également Aulanier et Bartel, 2022 ; Jung et Michon, 2024). En Allemagne, le traitement des demandes d'asile et la Protection de l'Enfance sont fortement imbriqués. L'ensemble constitue un système très centralisé, dans lequel les primo-arrivants suivent les différentes procédures sans avoir leur mot à dire sur ce qu'ils souhaitent. Ils sont d'abord accueillis et hébergés dans de grands centres où ils resteront tout au long de la procédure. Ils y déposent leur demande d'asile, puis lorsqu'elle a été examinée ils sont finalement envoyés vers l'un ou l'autre des seize Länder que compte la République Fédérale en fonction d'un système de quotas (Königsteigerschlüssel) et sans qu'on leur demande leur avis. Si un jeune reconnu MNA ne veut pas ou ne peut pas faire valoir les raisons de sa demande d'asile, il reçoit une « tolérance » (Duldung⁵) jusqu'à ses 18 ans, moment auquel sa situation sera réévaluée. À 18 ans il peut alors transformer cette « tolérance » en droit de séjour s'il est encore en formation (Art. 60c de la loi sur le séjour des étrangers), s'il peut faire preuve d'une « bonne intégration » (25a et 25b de la loi sur le séjour des étrangers), pour des raisons humanitaires (Art. 25 paragraphe 5 de la loi sur le séjour des étrangers) ou encore s'il fait une demande de cas de rigueur⁶ (Härtefallantrag, Art. 23a de la loi sur le séjour des étrangers)⁷.

En France l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (l'OFPRA) et l'ASE fonctionnent de manière séparée. Cela a pour conséquence que les MNA peuvent se diriger vers le département (la région géographique) de leur choix pour y demander une prise en charge par l'ASE. Ces jeunes immigrants n'ont pas besoin d'un titre de séjour pendant leur minorité si l'évaluation de leur âge a conduit à émettre un avis favorable à leur prise en charge. Cependant si la décision a été négative, le jeune est souvent livré à lui-même pendant la procédure de recours et

⁵ Un Duldung selon l'article 60 de la loi sur le séjour est accordé lorsqu'une personne doit en fait quitter l'Allemagne, mais que son départ est temporairement impossible.

⁶ C'est une démarche de dernier recours, dans laquelle le demandeur explique ce qui le lie à l'Allemagne et pourquoi il souhaite y rester. Il faut prouver son intégration et insertion sociale avec des lettres de références. Les raisons pour lesquelles il a quitté son pays ne sont ici plus pertinentes.

⁷ Depuis 2022 il en existe aussi ce qu'on appelle « Chancen-Aufenthaltsrecht » (Art. 104c de la loi sur le séjour des étrangers). Les personnes qui vivent en Allemagne depuis cinq ans en étant tolérées, autorisées (demandeurs d'asile) ou avec un permis de séjour, peuvent obtenir un droit de séjour 'Chancen-Aufenthaltsrecht' de 18 mois afin de remplir pendant cette période les conditions pour un droit de séjour sur la base d'une 'bonne intégration' selon l'article 25a l'article 25b de la loi sur le séjour des étrangers.

dépend donc pendant ce laps de temps du soutien éventuel de la société civile⁸. À côté d'un recours auprès du Juge des enfants⁹, certains jeunes qui remplissent les critères de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés peuvent aussi envisager une demande d'asile qui par la suite pourra éventuellement aboutir à une reconnaissance de minorité par l'ASE. La régularisation ne devient un enjeu majeur que lorsque le jeune atteint ses 18 ans.

À ce moment-là, le point crucial est de savoir quand le jeune a été pris en charge par l'ASE. S'il a pu bénéficier d'une prise en charge par l'ASE avant ses 15 ans, il a la possibilité de demander la nationalité française.

S'il a été pris en charge avant ses 16 ans, le seul titre de séjour dont il peut bénéficier de droit est le titre intitulé « Vie privée et familiale » (L313-11 2° bis CESEDA) ; dans ce cas le jeune doit faire la preuve de son intégration par le suivi sérieux d'une formation, par son insertion dans la société française et par le caractère distendu des liens familiaux dans son pays d'origine.

Pour les jeunes pris en charge après 16 ans, qui constituent la plus grande part des MNA, le CESEDA prévoit la possibilité d'une admission exceptionnelle au séjour sous les titres « salarié », « travailleur temporaire » ou « étudiant » s'ils peuvent prouver qu'ils suivent depuis au moins six mois une formation leur permettant d'acquérir une qualification professionnelle. Mais ces titres sont qualifiés d'« exceptionnels » et ne relèvent pas du plein droit, mais du pouvoir discrétionnaire du Préfet (L313-15 CESEDA).

Tous les autres cas doivent passer par une demande d'asile ou par la voie de la dite Circulaire Valls de 2012, qui prévoit « deux options concernant les MNA : la délivrance d'un titre court, provisoire, le temps de finir une formation ou un cycle scolaire si celui-ci n'est pas totalement achevé au moment de la majorité, ou la délivrance d'un titre « étudiant » si « le mineur étranger isolé (sic) poursuit des études secondaires ou universitaires avec assiduité et sérieux » (Carayon, Mattiussi et Vuatoux, 2021 : p. 6)¹⁰.

⁸ L'article L. 221-2-2 du CASF énonce que les services départementaux de l'ASE doivent prendre en charge les mineurs non accompagnés, en vertu de la présomption de minorité, jusqu'à ce que leur âge soit déterminé. Compléter par le décret Décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019. Cependant, le « rapport de la Coordination Nationale Jeunes Exilé.es En Danger. Mineur.es non accompagné.es refusé.es ou en recours de minorité - recensement national du 20/03/2024 » met en évidence que seulement 44 départements sur 66 enquêtés pratiquent l'hébergement provisoire des mineurs en cours d'évaluation.

⁹ Selon le rapport de la Mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés en 2018, un jeune sur deux n'est pas reconnu comme mineur, après une première évaluation de l'ASE alors qu'« un jugement sur deux avait infirmé l'évaluation initiale et ordonné une admission à l'ASE » (cité dans : Chaïeb, 2023: p. 185). Par ailleurs, on a observé dans le cadre de notre étude un mélange de pratiques fondées sur la politique migratoire plutôt que sur la protection des droits de l'enfant. Ainsi, l'analyse des décisions de refus examinées montrent que l'évaluation négative de la minorité se réfère souvent à une apparence « trop mature » du jeune et au manque de crédibilité sur son parcours migratoire. Certaines décisions mentionnent que le « parcours migratoire est nébuleux », sans « repères temporels » et que les raisons du départ du jeune « semble[nt] être une raison choisie et non subie » ; des aspects susceptibles d'être plutôt évalués lors d'une demande d'asile, mais qui ne confirment pas directement la minorité ou la majorité en tant que telle. On a identifié aussi comme raison de refus de prise en charge le fait que le jeune n'ait pas demandé la protection dans son premier pays d'accueil, comme l'Espagne, ou qu'il ait mis fin à sa prise en charge en Italie.

¹⁰ La Circulaire Valls du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au

Tableau 1 : Accès aux droits pour les MNA en Allemagne et en France

	Allemagne	France
Nombre des MNA pris en charge en 2022	25,084	14,782
Obligation d'un titre de séjour	Oui	Non
Responsabilité	Jugendamt (Aide Sociale à l'Enfance) et le Bundesamt für Migration, BAMF (l'agence nationale de la migration)	Aide Sociale à l'Enfance, ASE
Accès à l'hébergement	Pendant toute la procédure les jeunes sont hébergés dans des centres d'accueil	Droit à l'hébergement seulement si la minorité est reconnue (hôtels, familles d'accueil, centres d'hébergement de l'ASE)
Accès à l'éducation	- La reconnaissance et équivalence des diplômes sont facilitées - Essentiellement des apprentissages professionnels dans le secteur de la santé et de la construction - Proposition systématique des cours de langues	- Évaluation du niveau d'études par le centre d'orientation et d'information (CIO) - Essentiellement des formations professionnelles dans le secteur de la restauration et du bâtiment - Manque de places pour les cours de langues (UPE2A)
Possibilités de régularisation	- Demande d'asile au moment de l'arrivée en Allemagne - Souvent le statut « toléré » (Duldung) est octroyé jusqu'à l'âge de 18 ans, moment où la situation sera ré-évaluée. - Possibilité de demande de titre de séjour pour raison d'éducation ou d'une intégration assidue (« Chancen-Aufenthalt ») - Raisons humanitaires - Régularisation exceptionnelle (« Härtefallverfahren »)	- Dépendent de l'âge auquel le mineur a été pris en charge par l'ASE - Régularisation exceptionnelle basée sur des mérites (preuves d'intégration) - Circulaire Valls (jusqu'en 2025) - Protection subsidiaire pour des situations particulièrement vulnérables (violences familiales, mariage forcé...)

Étape 2 : Élaboration des outils de l'enquête

Notre recherche action s'est fondée sur une approche dite « biographique » avec comme principale méthode empirique le recueil de récits de vie (Bertaux, 2013).

séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, a été abrogée par la Circulaire du 23 janvier 2025 relative aux Orientations générales relatives à l'admission exceptionnelle au séjour prévue aux articles L.435-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Le récit de vie permet de reconstituer les cours d'action (dans la durée) qui sont élaborés par une personne qui cherche à réaliser un projet - ou plus précisément, à atteindre tel ou tel objectif précis. Les cours d'action partent de situations précises, répondant à des motivations, des raisons d'agir s'inscrivant dans des contextes sociaux (Delcroix, 2022). Mais le parcours de vie comprend également des points tournants (turning points) (Hareven et Masaoka, 1988) que la personne elle-même indiquera au cours de son récit.

La particularité du guide d'entretien de MIGREVAL est qu'en plus de poser des questions sur les raisons des cours d'action mis en œuvre par le sujet qui raconte son parcours de vie, il conduit à faire apparaître les effets des différentes politiques publiques existantes sur son parcours de vie.

Nous avons utilisé cette méthode pour analyser l'expérience des jeunes migrants isolés, mais aussi pour évaluer l'impact des politiques publiques sur leurs trajectoires. L'objectif de cette méthode n'est donc pas de recueillir des éléments permettant de construire une analyse psychologique de la personnalité de chaque sujet interrogé. Il est plutôt d'ouvrir la voie à une analyse narrative des récits de vie, débouchant sur la mise en lumière des projets sous-jacents à chaque parcours de vie et de leurs dynamiques internes. L'analyse narrative cherche à mettre en lumière les relations entre les événements spécifiques d'une vie individuelle (niveau microsocial) et les conditions sociales plus larges (niveaux méso-sociaux, niveau macrosocial, voir Apitzsch et al., 2008). Cette approche permet d'appréhender les défis sociaux dans des contextes spécifiques, tout en adoptant une perspective longitudinale.

Nous avons donc construit nos guides d'entretiens en liaison avec des jeunes concernés, avec des professionnels, et des personnes ressources (le plus souvent des militants et bénévoles associatifs). Nous avons mis en œuvre les règles déontologiques élaborées dans le cadre MIGREVAL en lien avec la base de données¹¹.

Au delà du travail réalisé auprès des jeunes MNA, à MIGREVAL nous élaborons des études de cas de parcours de migrants venus en France et en Allemagne, seuls ou en famille. Travailler à partir d'études de cas consiste à identifier les multiples acteurs intervenant dans le parcours de chaque migrant rencontré, en prenant en compte ce qu'il/elle a vécu avant de migrer, pendant son voyage, et dans le pays où il/elle s'est installé. Tel est donc le cadre au sein duquel nous avons recueilli des récits de vie de migrants - et de leurs descendants -, récits que nous avons croisés avec des entretiens auprès de personnes-ressources telles que des professionnels, des politiciens, et surtout des bénévoles actifs dans l'accueil et l'insertion de migrants à Strasbourg et à Francfort.

¹¹ Le collectif MIGREVAL, qui réunit des chercheurs français et allemands, a construit une base de données rassemblant plus de 220 entretiens avec des migrants appartenant à 70 familles ainsi qu'avec diverses personnes ressources. Ce réseau vise à développer des pratiques collaboratives de recherche sur les migrations : d'une part, à travers des séminaires collectifs d'analyse, d'autre part, à travers le partage de matériaux qualitatifs. MIGREVAL intervient activement dans le cadre de la démarche "ville hospitalière", mise en place par l'Euro-métropole de Strasbourg et fondée sur un accueil inconditionnel des migrants. À ce processus sont associés à la fois les fonctionnaires de différentes institutions (municipalité, département, OFII, etc), des travailleurs sociaux, des acteurs associatifs, des bénévoles, des migrants et des chercheurs.

Étape 3 : Réalisation et transcription des entretiens avec des jeunes migrants

En suivant la méthodologie de MIGREVAL, nous avons ainsi réalisé des entretiens avec les jeunes et les professionnels membres du groupe de recherche et avec d'autres rencontrés à l'extérieur. Tous ces entretiens ont été transcrits, relus et validés par les personnes interviewées, pseudonymisés¹² et résumés de manière analytique¹³. Nous avons ainsi recueilli un total de 27 entretiens auprès de 12 jeunes migrants¹⁴ et 15 personnes-ressources s'occupant d'eux à tel ou tel titre (pour les détails, voir le tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Caractéristiques des jeunes migrants rencontrés

Pseudo-nyme	Pays de résidence	Pays d'origine	Age d'arrivée	Année d'arrivée	Reconnu MNA	Voie de régularisation
Aya	France	Tunisie	18	2021	Non	Titre étudiant exceptionnel
Daouda	France	Guinée Conakry	16	2021	Oui, à 17 ans	Demande d'asile
Oumar	France	Guinée Conakry	16	2019	Oui, à 16 an	ASE, titre étudiant
Kryka	France	Guinée Conakry	17	2018	Oui, à 17 ans	ASE, titre étudiant
Cherif	France	Guinée Conakry	16	2013	Oui, à 16 ans	ASE, titre étudiant
Irek	France	Rd Congo	17	2022	Oui, à 17 ans	Demande d'asile
Haïg	France	Arménie	14	2016	Oui, à 14 ans	Naturalisation, CJM
Daniel	France	Congo	17	2022	Oui, à 17 ans	Demande d'asile
Alex	France	Cameroun	Entre 15-16	2022	Oui, à 17 ans	Recours OFPRA, réfugié
Jo	France	Congo	15	2022	Non	Demande d'asile en cours
Ali	Allemagne	Syrie	17	2016	Oui, à 17 ans	Child welfare, réfugié
Susan	Allemagne	Afghanistan	17	2019	Oui, à 17 ans	Regroupement familial

¹² Selon la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), une pseudonymisation signifie de respecter plusieurs points dont : pas de dates exactes, trouver un nom fictif ou remplacer par 'x' ou 'y' les noms des entreprises dans lesquelles les personnes ont travaillé, des associations qui les ont soutenus ou des noms de villes, de banlieues ou de rues.

¹³ Pour des exemples, voir le site public <https://migreval.hypotheses.org>

¹⁴ Nous avons également pris en compte dans nos analyses les rencontres informelles et observations que nous avons réalisées avec certains jeunes qui ne souhaitent pas que leurs entretiens soient transcrits et intégrés dans la base de données MIGREVAL.

Tableau 3- Caractéristiques des personnes ressources interviewées

Pseudonyme	Pays de résidence	Activité pro
Narina	France	Enseignante en Lycée
Alexandra	France	Éducatrice spécialisée
Roland	France	Éducateur jeune majeur
Père Thomas	France	Responsable du Centre Bernanos
Jean-René	France	Salarié au Centre Bernanos
Flora	France	Salarié au Centre Bernanos
Aline	France	Salarié au Centre Bernanos
Leonard	France	Salarié au Centre Bernanos
Jeanne	France	Agent CIO
Anouk	France	Éducatrice foyer MNA
Sara	France	Salariée d'une association pour les jeunes en difficultés
Nina	France	Employée à association pour les droits des enfants et jeunes
Adrien	France	Avocat en droit des étrangers
Claire	France	Référente, famille d'accueil
Karim	Allemagne	Enseignant et Travailleur Social pendant la « crise des réfugiés » en 2015

Étape 4 : Analyses collaboratives : mise en commun et analyse des résultats

C'est à partir des entretiens auprès des jeunes concernés, ainsi que des personnes-ressources qui s'occupent d'eux, qu'ont été reconstitués leurs parcours. Ces entretiens sont archivés au sein de la base de données MIGREVAL avec leur consentement éclairé.

De nombreuses pistes d'analyse de leurs très diverses expériences sont apparues au cours des séminaires d'analyse collaborative et rencontres franco-allemands que nous avons organisés quasi-mensuellement depuis 2022 et qui ont notamment permis de mieux répondre aux besoins des jeunes migrants en termes de formation et d'accompagnement de leur entrée dans l'âge adulte. Ces ateliers d'analyse collaborative ont également permis d'approfondir différentes thématiques telles que la scolarisation, l'insertion socio-professionnelle, ou le statut particulier de certains jeunes en situation de recours en France (« ni mineurs ni majeurs »). La comparaison avec l'Allemagne s'est avérée très éclairante.

Nous avons d'ailleurs décidé de comparer plus en détail les parcours d'une jeune Tunisienne (Aya) arrivée en France et d'un jeune Syrien (Ali) arrivé en Allemagne pra-

tiquement à la même époque, l'une et l'autre ayant suivi des voies 'illégalles' dans la mesure où les voies légales d'immigration leur étaient inaccessibles.

Dans le cadre de cette recherche action, nous avons également mis en œuvre sur le plan pédagogique une collaboration entre l'Université de Strasbourg (avec Gwendolyn Gilliéron et Catherine Delcroix), l'Université de Sciences Appliquées de Francfort (avec Youssef Abid) et l'Université Martin-Luther de Halle-Wittenberg (avec Anna Schnitzer). Les quatre enseignants de sociologie dont les noms sont mentionnés ici ont participé à ces séminaires accompagnés de certains de leurs étudiants¹⁵.

Étape 5 : Rédaction et publications des résultats

Cette recherche action a également débouché sur la rédaction de plusieurs mémoires de Master¹⁶, ainsi que sur la rédaction des six articles composant le présent numéro qui a la particularité de réunir des contributions rédigées par des groupes d'auteurs comprenant des jeunes migrants, des chercheurs confirmés, des professionnels et des étudiants.

Voici en quelques mots de quoi traitent les six articles de ce dossier.

La contribution de Youssef Abid et Catherine Delcroix donne un premier éclairage sur la situation des MNA et des « jeunes majeurs » en France et en Allemagne à partir de la comparaison de deux études de cas, celle d'Aya, une jeune Tunisienne qui vit à Strasbourg, et celle d'Ali, qui vit à Francfort. Ces deux études de cas ont été construites à partir d'entretiens biographiques et d'entretiens avec des personnes-ressources impliquées dans leurs parcours. Les auteurs proposent une analyse des différents risques auxquels les deux protagonistes ont été exposés depuis leur enfance jusqu'aujourd'hui, ainsi que de leurs stratégies pour surmonter ces défis.

Gwendolyn Gilliéron, Hannes Käckmeister et Noé Poizat analysent la situation particulière des jeunes non reconnus comme MNA et en situation de recours à partir de trois parcours des jeunes suivis et aidés par le Centre Bernanos¹⁷. Les auteurs analysent l'incertitude, la précarité et la dépendance administrative que ressentent ces jeunes, ainsi que les professionnels qui cherchent à les aider. Ils mettent également en lumière leurs points de vue et leurs manières de composer avec les obstacles. Ainsi ils démontrent comment la situation d'« entre-deux » vécue par les jeunes interrogés peut avoir des répercussions très significatives sur leur accès aux droits.

La contribution de Marianne Vollet donne à voir l'évolution du rôle et de la place des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et des psychologues de l'Éducation

¹⁵ Voir à ce sujet l'article d'Anna Schnitzer sur les réactions très positives de ses étudiants à cette expérience.

¹⁶ Louise AMOUND, Carla DE FRANCESCHI, Oumorou BARO, Marie BOUDERGUES, Khadija OUBAHOU, Noé POIZAT, Raphaël WEISSKOPF

¹⁷ Association créée à Strasbourg par un prêtre pour accompagner ce public et remarquable, voire exemplaire, dans son esprit, son fonctionnement et ses effets.

Nationale dans le processus d'accès à la scolarisation des MNA. Elle présente les différentes situations pratiques, les obstacles à surmonter, mais aussi les possibilités d'action selon l'époque et l'interprétation locale des textes officiels, ainsi que sa position d'actrice dans la chaîne de décisions. Elle montre ainsi comment les services d'orientation ont contribué au développement de dispositifs pédagogiques adaptés aux MNA. Malgré cela, cependant, nombre d'entre eux, qui sont aussi des élèves «à besoins particuliers», se retrouvent pris en charge par des initiatives citoyennes.

L'article de Omourou Baro, Corinne Reynette et Eliane Eock s'intéresse aux stratégies des MNA au tournant de la majorité. Les auteures analysent l'impact de la scolarité dans la régularisation et l'insertion socio-professionnelle de ces mineurs non accompagnés à leur majorité ; ils montrent combien les MNA déploient force stratégies et beaucoup d'énergies, en utilisant au mieux leurs ressources subjectives et leurs expériences biographiques pour pouvoir se construire un avenir en France. Leurs représentations des différents secteurs professionnels et de leurs champs des possibles jouent alors un rôle déterminant dans la construction de leurs trajectoires et de leur réussite.

Anna Schnitzer, de l'Université de Halle, décrit son expérience pédagogique au sein d'un échange franco-allemand organisé à l'Université de Strasbourg. Elle montre à quel point cet échange entre étudiants, enseignants et professionnels a été enrichissant voire déterminant pour les étudiants allemands de Halle qui l'ont accompagnée, en favorisant grandement leur réflexivité et leur engagement scientifique.

Dans la rubrique « Paroles de jeunes », Sourour Hnid raconte son ressenti lorsqu'elle est arrivée à Lampedusa complètement épuisée après un périlleux voyage en bateau avec son frère âgé de 11 ans au cours duquel elle a cru mourir de froid.

Enfin, dans la rubrique « Lu, Vu Entendu », Laura Odasso décrit un projet de recherche tout récent qui analyse la procédure de l'évaluation de l'âge à travers une enquête de terrain auprès d'acteurs qui sont en lien avec les MNA, et une comparaison franco-allemande étendue à l'Italie et à l'Espagne. Cette enquête permet de réfléchir de façon critique au système français de détermination de l'âge des MNA.

Apports et difficultés liés au déroulement et à l'aboutissement de cette recherche action

Cette recherche action nous a conduit à affiner nos pratiques collaboratives franco-allemandes, en lien avec la base de données MIGREVAL et l'utilisation de méthodes qualitatives dont en particulier les récits de vie et l'observation ethnographique. Notre but ultime est de faire avancer ensemble la recherche sur les migrations en France et en Allemagne.

L'expérience que nous avons développée au sein du réseau franco-allemand MIGREVAL depuis 2008 a montré l'intérêt heuristique de créer un groupe de travail comprenant des chercheurs ayant différents statuts, réunissant des jeunes cher-

cheurs (Master 1, 2, doctorants), des post-doctorants, des chercheurs confirmés, des professionnels, et enfin des jeunes concernés par notre questionnement. La rencontre de ces regards croisés finit par générer une perspective innovante qui aide à contourner les présupposés (les « images-guides ») limitant - différemment - les horizons de sens de chacune des catégories de participants.

Dans les séminaires que nous avons organisés depuis 2008, de jeunes chercheurs ont ainsi pu bénéficier de l'encadrement de chercheurs plus expérimentés. Cette expérience a conduit un certain nombre à entamer et finaliser des projets de thèse ou de post-doctorat. Ce mode de travail permet aussi d'impliquer plus encore les acteurs de la société civile et les migrants concernés dans l'évaluation des dispositifs. L'objectif final est la définition et la mise en œuvre de nouvelles pratiques. En nous associant au Centre Bernanos, qui a directement participé à la recherche action, nous avons également collaboré avec l'association étudiante Mouvement Associatif des Étudiants en Recherche en Intervention Sociale (MAERIS-CERIS) qui met en œuvre des binômes de soutien scolaire et des activités extra-scolaires avec les jeunes vivant au Centre Bernanos, et qui ont déposé un recours au Conseil Général pour être pris en charge.

Un défi : financer et stabiliser les membres de l'équipe de recherche

Notre mode de travail implique de fidéliser autant que possible les membres de l'équipe de recherche dans le long terme. Notre expérimentation a commencé il y a plus de deux ans et demi ; nous en sommes donc arrivés à la rédaction des résultats, que nous exposons ici dans ce numéro de revue.

Nous avons connu des difficultés pour financer et stabiliser l'équipe de recherche, en raison d'un financement limité aux stages¹⁸, mais aussi de l'engagement professionnel de certains des membres de l'équipe qui, après avoir apporté la richesse de leurs regards critiques, sont partis vers d'autres activités.

Cependant, nous avons réussi à maintenir à travers l'écriture d'articles collectifs une interdisciplinarité et une horizontalité du travail de recherche qui nous permet de mettre en évidence des réalités peu visibles, et de faire un certain nombre de préconisations.

Quelques exemples de phénomènes peu visibles et de préconisations issues de notre recherche action

L'un des phénomènes que nous avons découvert au fil de cette recherche, phénomène peu visible mais très pertinent, ce sont les différences des financements accordés par le département du Bas-Rhin aux divers types de cas qu'il accepte de prendre en charge.

Un éducateur spécialisé chargé de l'accompagnement des MNA dans le cadre du

¹⁸ Ce sont les soutiens financiers récurrents de l'Université franco-allemande (UFA) qui nous ont permis de financer ces stages d'étudiants.

contrat jeune majeur nous a en effet expliqué la différence des prix de prise en charge à la journée que donne le département. Ce financement est quatre fois moins important pour un mineur non accompagné que pour un jeune placé dans le cadre de la protection de l'enfance (voir aussi Frechon et Marquet, 2017).

Une des conséquences principales de cette différence de financement est que les MNA sont obligés de devenir autonomes beaucoup plus tôt (Carayon et al., 2021). Dès l'âge de 15 ou 16 ans, ils sont conduits à faire des formations courtes pour tenter de gagner déjà leur vie quand ils arriveront à l'âge fatidique de 18 ans.

Ce même participant à notre groupe de discussion a également attiré notre attention sur une certaine inadaptation de l'évaluation des troubles traumatiques : selon lui, les outils qui sont à disposition des psychologues pour reconnaître des troubles cognitifs ou des troubles traumatiques sont trop ethnocentrés sur le mode de vie occidental. Il a donné pour exemple une évaluation faite à partir d'une image de travail (un bébé qui pleure et une mère qui cherche un biberon) qui est en fait liée à la culture occidentale, et qui ne reflète pas les réalités vécues par ces jeunes dans leur pays. De telles erreurs, a priori sans gravité, peuvent cependant conduire à de graves erreurs de diagnostic.

L'incertitude de ces jeunes sur leur statut, incertitude liée à la temporalité des décisions administratives et à l'arrêt de l'accompagnement de l'ASE à l'âge de 18 ans, s'exprime avec force dans les témoignages de ces jeunes. Certains d'entre eux sont tombés en dépression ou ont fait des tentatives de suicide.

En leur apportant une prise en charge globale, l'association Centre Bernanos les soutient non seulement pratiquement mais aussi moralement (ce qui s'avère tout aussi important) jusqu'à la stabilisation de leur statut, bien au-delà de leurs 18 ans. Le Centre Bernanos dispose pour le faire d'un système d'acteurs bénévoles. Cela montre qu'il est possible de créer un réseau de relations de soutien faisant office pour ces jeunes d'une forme de « parenté sociale » (De Franceschi, 2022), soutien qui peut s'avérer essentiel pour une entrée réussie dans l'âge adulte.

La rupture dans l'accompagnement de l'ASE à 18 ans favorise l'entrée de certains jeunes dans une « illégalité utile » (Luhmann, 1999). Ils se trouvent obligés de chercher du travail, et ils en trouvent par exemple dans la livraison par Deliveroo ou dans les chantiers du bâtiment, ce qui leur permet d'accumuler suffisamment de fiches de paie pour espérer régulariser leur statut.

Notre recherche action a permis de découvrir quelques possibilités de régularisation individuelle du statut des jeunes migrants majeurs. Il y a par exemple la régularisation au mérite par la Préfecture. Elle nécessite la constitution d'un important dossier comprenant des bulletins scolaires, des lettres de recommandation des enseignants et d'acteurs de la société civile.

Il y a également l'intégration au sein d'un dispositif d'insertion EPIDE (Établissement

pour l'Insertion dans l'Emploi). Il s'agit d'un processus fonctionnant sous la tutelle du Ministère du Travail et de l'Emploi, du Ministère des Armées et du Ministère du Logement et de la Rénovation Urbaine. Ce dispositif recrute des jeunes français, mais aussi des jeunes étrangers qui sont en possession des documents les autorisant à demeurer sur le territoire français depuis plus d'un an et les autorisant aussi à travailler. D'après une professionnelle ayant participé à un des séminaires de notre recherche action, il semble que ce dispositif mis en oeuvre par l'armée permet à de jeunes garçons étrangers en situation administrative très incertaine de se former, de se loger et de stabiliser leur intégration au sein de la société française.

Nous avons fait une autre découverte : les rectorats, étant indépendants, ont le droit d'admettre des élèves sur la base de leurs compétences et de leurs motivations sans avoir à vérifier quel est leur statut, et ce même s'ils sont âgés de plus de 16 ans. Les jeunes dépourvus de titre de séjour, y compris ceux qui ont par exemple été déboutés et qui ne sont pas considérés par le département comme pouvant être protégés, conservent néanmoins le droit de se présenter à des tests d'admission et, en cas de réussite, d'être scolarisés au collège ou au lycée. Cette application souple du droit à l'éducation conduit à l'octroi d'un premier droit (certes incomplet), une étape pour se construire des ressources et pouvoir ensuite compléter ses droits par un accès à 'des papiers' (la régularisation du statut), à un emploi, à un logement... (au sujet des 'droits incomplets' voir aussi Delcroix et al., 2021). Cette possibilité constitue une ouverture qui peut s'avérer capitale face à une politique migratoire de plus en plus restrictive...

La comparaison avec l'Allemagne a montré que, contrairement à ce qui se passe en France, outre-Rhin les jeunes MNA et jeunes majeurs isolés sont orientés vers les métiers sanitaires et sociaux, qui sont constamment en recherche de personnel. En France, où ces secteurs sont également en recherche de personnels, ces jeunes sont plutôt orientés vers les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et du bâtiment car les secteurs de la santé et du social, qui manquent pourtant de personnels, n'acceptent pas de former des jeunes en situation administrative irrégulière.

Nous avons également appris qu'en France il existe une situation particulière pour des jeunes non reconnus mineur par l'ASE : ils sont vus comme « ni mineurs (pour l'ASE) ni majeurs (pour d'autres institutions étatiques telles qu'écoles, hôpitaux, transports publics, hébergements d'urgence - le 115) ». C'est en quelque sorte une situation de non-droit dont nous n'avons pas trouvé l'équivalent en Allemagne.

Au-delà de ces résultats, les articles présentés dans ce numéro de revue démontrent une société civile très active face à un système de prise en charge assez rigide et de plus en plus restrictif. On y trouvera l'évocation de stratégies créatives des jeunes migrants et des personnes qui les soutiennent (personnes-ressources) pour les aider à stabiliser leur nouvelle vie. Toutes ces stratégies démontrent la présence d'un certain pragmatisme et du maintien d'un « pouvoir d'agir » dans un espace de possibles très restreint.

Bibliographie

AULANIER, A., & BARTEL, A. (2022), *Les demandeurs d'asile et les réfugiés en France et en Allemagne depuis 2015*, in *Migrations Société*, vol. 2, p. 19-35.

APITZSCH, U., INOWLOCKI, L., & KONTOS, M. (2008), *The method of biographical policy evaluation*, in U. Apitzsch & M. Kontos (Eds.), *Self-Employment Activities of Women and Minorities: Their Success or Failure in Relation to Social Citizenship Policies*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, p. 12–18.

BERTAUX, D., (2013), *Le récit de vie. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 3ème édition, 127 p.

BMFSFJ, Bundesministerium für Familien, Senioren, Frauen und Jugend (2023), *Bericht der Bundesregierung über die Situation unbegleiteter ausländischer Minderjähriger in Deutschland*, 144 p.

BURAWOY, M., (2003), *L'étude de cas élargie. Une approche réflexive historique et comparée de l'enquête de terrain*, in D. Céfaï (Ed.), *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, p. 425–464.

CARAYON, L., MATTIUSSI, J., & VUATTOUX, A. (2021), *Sans famille, sans patrie, au travail? Stratégies institutionnelles d'orientation scolaire et professionnelle des MNA au tournant de la majorité*, in *Jeunes et Mineurs en Mobilité — Young people and Children on the Move*, vol. 6, p. 66-75.

CHÄÏEB, S. (2023), *Le passage à la majorité : un point de bascule vers la pauvreté des « mineurs non accompagnés »*, in *Revue française des affaires sociales*, p. 179-198.

CROZIER, M. & FRIEDBERG, E., (1977), *L'acteur et le système*, Seuil, Paris, 445 p.

DE FRANCHESCHI, C. (2022), *Les parcours de vie et la prise en charge des mineurs non accompagnés et des ex-MNA : entre obstacles, stratégies et résilience*, Mémoire de Master- parcours « interventions sociales, comparaisons européennes, migrations », Université de Strasbourg, 129 p.

DELCROIX, C. (2011), *Agir en situation de discrédit*, in *Migrations Société*, vol. 1 (n° 133), p. 79–93.

DELCROIX, C., PAPE, E., & BARTEL, A. (2021), *Strasbourg : une politique municipale volontariste d'aide aux migrants*, in *Migrations Société*, vol. 3 (n° 185), p. 81–98.

DELCROIX, C. ([2001] 2022), *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Payot, 4ème édition, 297 p.

FRECHON, I. & MARQUET, L. (2017), *Unaccompanied minors in France and inequalities in care provision under the child protection system*, in *Social Work & Society*, vol. 15 (2).

GOFFMAN, E. (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de Minuit, Paris, 175 p.

- STRINGER, E. T. (2007) *Action research*, Sage Publications, Londres, 3ème édition, 279 p.
- HAREVEN, T. K., & MASAOKA, K. (1988), *Turning Points and Transitions: Perceptions of the Life Course*, in *Journal of Family History*, 13(3), p. 271-289.
- JUNG, E. & MICHON, B. (2024), *Lokale Integrationspolitik in Frankreich*, in Gesemann, F., Filsinger, D., Münch, S. (éds), *Handbuch Lokale Integrationspolitik*, Springer VS, Wiesbaden, p. 1-21.
- LUHMANN, N. (1999), *Funktionen und Formen formaler Organisationen*, Berlin, Duncker & Humbolt, 304 p.
- MISSION NATIONALE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (2022), *Rapport annuel d'activité 2022*, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice.
- SANTELLI, E. (2019), *L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionalité du social pour penser l'action sociale*, in *Sociologie*, vol. 10 (no. 2), p. 153-171.